

«L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte à l'unanimité le projet de résolution de Jean-Marie Bockel sur les réfugiés syriens»

29/01/2014

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte à l'unanimité le projet de résolution de Jean-Marie Bockel sur les réfugiés syriens

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe vient d'adopter à l'unanimité lors de sa session ordinaire de janvier le projet de résolution de Jean-Marie Bockel, annexé à son rapport, sur la question des réfugiés syriens en Jordanie, Turquie, Liban et Irak, réalisé au nom de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

Dans le cadre de cette mission, Jean-Marie Bockel s'est rendu en août 2013 dans plusieurs camps formels et informels de réfugiés syriens au Liban et en Turquie, à quelques kilomètres de la frontière syrienne. Plus de 3 millions de Syriens ont déjà trouvé refuge dans les pays limitrophes, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, et la situation est particulièrement préoccupante pour les personnes les plus vulnérables – femmes, enfants et enfants non-accompagnés.

« Au Liban j'ai eu l'occasion de visiter des camps collectifs et j'ai pu constater des conditions de vie déplorables, indignes pour tout être humain : eau insalubre, pas de sanitaire, aucune aide, loyers élevés. Les autorités libanaises sont débordées et éprouvent les plus grandes difficultés à parvenir, dans un pays déjà fragile, à un équilibre entre leurs propres ressortissants et les réfugiés syriens. », souligne le Sénateur.

La situation en Turquie est différente et on y perçoit la volonté des autorités turques de soulager au maximum les maux des réfugiés syriens. « Les camps sont bien administrés. Il y a de l'eau potable, des sanitaires, des douches, une salle équipée pour laver le linge, un petit marché, une infirmerie, des salles de classe, d'informatique. »

Les réfugiés regrettent toutefois le manque de réaction et de soutien de la communauté internationale. « Ils estiment qu'on leur fait beaucoup de promesses, mais qu'ils n'en voient pas forcément la concrétisation. Surtout, ils souffrent de l'indifférence de la communauté internationale. », précise le rapporteur, qui souhaite voir l'APCE poursuivre ses investigations sur ce sujet.

Tout en saluant la générosité des Etats qui accueillent ces réfugiés, le projet de résolution de Jean-Marie Bockel insiste notamment sur la nécessité d'accorder une protection temporaire ou internationale aux réfugiés, d'appliquer le principe du non-refoulement, de veiller à ce que les enfants puissent bénéficier d'un programme d'éducation, et, enfin, appelle la communauté internationale à prendre des mesures pour fournir le minimum vital aux réfugiés.

Alors les négociations en cours à Genève sont pour l'instant bloquées, y compris sur le volet humanitaire, le Sénateur encourage aussi « les Etats membres de l'Union Européenne à mettre en œuvre la Directive concernant la protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à soutenir les pays de l'Union qui accueillent les réfugiés syriens. »

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)